

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Les Jugements du Président Magnaud

Conférence de M. Violette à Amiens  
Enthousiasme des auditeurs

Sous ce titre, on lit dans le Français du mercredi 26 février :

Dans une réunion tenue ces jours derniers, à Amiens, par la section locale de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, que présidait M. Morlot, député de Château-Thierry, M. Maurice Violette, l'un des secrétaires de M. Millerand, ministre du commerce, a fait une conférence des plus intéressantes sur les « jugements du président Magnaud ». L'orateur a remporté un succès d'enthousiasme tout à fait remarquable et sur lequel il convient de s'arrêter un instant, parce que M. Violette faisait précisément l'éloge des jugements du président Magnaud dans la ville même, siège de la Cour d'appel, où plusieurs de ces jugements ont été cassés par des magistrats plus attachés aux vieux us de la justice.

« C'est par l'interprétation seule de la loi, a dit M. Violette, que le président Magnaud a rendu celle-ci plus humaine, plus juste, plus équitable. » Et telle était la tâche, en effet, que s'était donnée l'orateur, et qu'il avait brillamment accomplie, de démontrer, en étudiant, jugement par jugement, la jurisprudence nouvelle établie par M. Magnaud, que cette jurisprudence n'a rien d'attentatoire à nos codes. Il a fait ressortir que « les cas où le président Magnaud a été conduit par l'équité à prendre parti contre la loi ne sont pas nombreux », mais que « ceux, au contraire, où le président Magnaud a jugé contre la jurisprudence établie sont très nombreux et certainement les plus intéressants ». Aussi M. Violette dit-il que l'important, pour les soutiens, déjà légion, de la jurisprudence de Château-Thierry, « c'est de montrer à la Chambre qu'il ne s'agit nullement d'une innovation, mais seulement d'une constatation ; qu'il ne s'agit pas de créer des lois nouvelles, mais de constater seulement le pas en avant fait par la jurisprudence. Quand la Chambre verra qu'elle n'a pas à marcher, elle marchera. » C'est cette éloquente péroraison de l'éminent conférencier qui a été le plus particulièrement saluée par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

Après quelques remerciements adressés à M. Violette par M. Morlot député, président de la réunion, M. Dutilloy, conseiller général, a prononcé une courte allocution, dont la conclusion : « Honneur à celui qui nous a montré le chemin, à Magnaud : c'est un républicain ! » est aussi très applaudie.

Un grand nombre de dames étaient venues assister à la conférence de M. Violette ; mais il y avait aussi, dans la salle, beaucoup d'hommes en situation de discuter les arguments de l'orateur en faveur des jugements de M. Magnaud, et leur approbation semblait unanime. On faisait remar-

quer, dans les groupes, que le peuple, au nom duquel la justice est rendue, veut et exige même que la magistrature évolue vers une application plus humaine de nos codes ; on constatait qu'avec nos lois actuelles, rendues encore plus draconniennes par la jurisprudence, le président de Château-Thierry sait rendre des décisions humaines, moralisatrices et donnant néanmoins toute satisfaction à la défense sociale, et l'on ajoutait que, par conséquent, suivant la démonstration du conférencier, ce ne sont pas nos lois qu'il faut surtout changer, mais l'esprit de ceux qui les interprètent.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 mars 1902 (matin)

M. Mesureur, vice-président, préside. La Chambre continue le budget des Conventions : c'est toute une série d'observations et réclamations locales qu'apportent les députés des divers départements peu favorisés par les trains.

MM. Vaillant, Ferrand, Gervais, Déjeante, Gabiat, Vacher, Escanyé prennent part à cette discussion. Le budget des Conventions voté, la Chambre passe à un chapitre qui fut réservé du budget du ministère des finances.

M. Caillaux demande que le débat de cette affaire soit renvoyé au lendemain et prie la Chambre de voter le chiffre de 20 millions du chapitre 105.

Un vif incident se produit entre MM. Brisson et Ribot : ce dernier interrompant le ministre des finances au sujet du vote du chapitre 105, M. Brisson reproche au chef des modérés de fournir des arguments au nationalistes ; M. Ribot répond à M. Brisson quelques paroles inconvenantes que relève vivement et dignement le chef de la gauche radicale.

L'incident est clos, et le chapitre 105 est voté.

Séance de l'après-midi

La Chambre vote des crédits supplémentaires pour les primes à la sériciculture.

M. Lasies dépose une motion tendant à l'obligation du vote personnel et à la suppression du vote par procuracion dans les questions budgétaires.

L'urgence réclamée par M. Lasies est adoptée.

M. Ruau réclame la discussion immédiate de cette motion ; la discussion est ordonnée.

M. Lasies défend sa motion que combat M. de Cassagnac.

Pas 338 voix contre 216 la motion Lasies est repoussée.

La Chambre passe aux articles relatifs aux recettes de la loi des finances.

Les articles 1, 2 et 3 sont votés sans débat. Le chapitre 4 est également adopté, ainsi qu'une proposition de M. Holtz établissant un droit gradué sur les mutations par décès.

Les chapitres 5, 6, 7 sont votés, et un article nouveau relatif au prix des tabacs est réservé.

L'article 7 propose de donner à l'Etat le monopole de l'achat, de la raffinerie, de la vente de pétrole.

M. Caillaux demande la disjonction de l'article.

Par 400 voix contre 147 la disjonction est votée et la suite de la discussion renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 7 mars 1902 (matin)

M. Aynard préside. La Chambre discute l'amendement Le Moigne.

Cet amendement voté l'an dernier dans la loi des finances, a modifié les conditions de répartition de la contribution personnelle-mobilière des départements.

M. Decker-David pose une question au ministre des finances relativement à cette modification.

M. Chauvin dépose un amendement tendant à modifier l'amendement Le Moigne qui a

causé beaucoup de déceptions.

M. Sarrien dépose une motion invitant le Gouvernement à soumettre aux Chambres un nouveau projet de répartition du contingent de la mobilière-personnelle.

M. Caillaux dit que la motion de M. Sarrien est acceptable.

M. Gauthier de Clagny proteste, disant qu'accepter de telles motions, c'est abandonner le projet d'impôt sur le revenu.

M. Caillaux parle de la situation difficile créée par l'amendement Le Moigne : il demande à la Chambre de repousser les deux motions : 1° la motion qui consiste à rendre aux Conseils généraux le droit de faire ce qu'ils voudront à leurs frais quant aux répartitions de la mobilière personnelle, et la motion qui consiste à ne rien faire.

Séance de l'après-midi

M. Guibert dépose une demande d'interpellation sur le traité anglo-japonais.

Cette demande est renvoyée à la suite des autres.

M. Ribot pose une question au Gouvernement sur la conférence des sucres.

La Chambre reprend la discussion sur la contribution mobilière.

M. Rouvier dit qu'il faut corriger les conséquences mauvaises de l'amendement Le Moigne.

M. Chauvin dépose une motion tendant au dégrèvement des petites cotes.

M. Berry demande que les départements surchargés soient déchargés de toute la surcharge que l'amendement Lemoigne leur impose.

Cet amendement est adopté.

M. Chauvin dépose une addition à l'amendement de M. Berry, addition tendant à excepter du dégrèvement les contributions dont la cote ordinaire dépasserait 150 fr. en principal antérieurement à l'amendement Le Moigne.

Cette motion est adoptée.

Un débat s'engage sur un amendement de M. Sarrien tendant à revenir sur les conséquences de l'amendement Le Moigne au point de vue de l'établissement des centimes départementaux et communaux cela seulement pour l'exercice 1903.

M. Rey prend part à la discussion.

Une partie de l'amendement dernier est votée : Elle tend à donner à certains conseils généraux et municipaux la faculté d'affecter l'excédent des ressources provenant de l'application de l'amendement Le Moigne aux dégrèvements de leurs contribuables.

La séance est levée.

## Sénat

Séance du 6 mars 1902

Le Sénat continue la marine marchande.

L'article 10 est voté. Quant à l'article 11, la commission a modifié le texte de la Chambre en substituant au délai de quinze ans, qui y figure, un délai de douze ans seulement et en y ajoutant de plus cette disposition : « A partir du 30 janvier 1903, échéance de la loi de 1893, ceux des vapeurs qui sont de construction étrangère bénéficieront de la compensation d'armement dans les conditions prévues par la présente loi. »

Le commissaire du gouvernement combat cette proposition. M. Waddington la défend.

Le texte de la commission, encore combattu par le ministre du commerce et défendu par M. Milliard, est repoussé par 186 voix contre 71.

L'article 11 est voté.

Les articles 12 et 14 l'ont été déjà. Et on passe à l'article 15. Il est adopté.

Les derniers articles de la loi sont adoptés sans modifications, ainsi que ceux qui avaient été réservés.

M. Antonin Dubost développe une disposition additionnelle portant que les primes à la navigation et la compensation d'armement ne pourront dépasser dix millions par an et les primes à la construction quatre millions. Dans le cas où les chiffres seraient dépassés, les primes seraient réduites dans la proportion voulue pour y revenir.

M. Millerand combat, au nom du gouvernement tout entier, cette disposition, qui cependant est prise en considération et renvoyée à la commission.

Et la séance est levée.

Séance du 7 mars 1902

Le Sénat vote un crédit supplémentaire de 19,000 francs pour le personnel des cultes protestants. Il adopte ensuite une proposition ayant pour objet de dispenser les sapeurs-pompier des périodes d'exercices militaires auxquels sont soumis les hommes de l'armée territoriale.

On revient à la loi sur la marine marchande.

A la suite d'un amendement de M. Gauthier, pris en considération hier, la commission propose une nouvelle rédaction qui est adoptée après un assez long débat et devient l'article 25. Tous les articles étant votés, il resterait à statuer sur l'ensemble, mais M. Lelièvre vient réclamer le retrait de l'urgence, et ce retrait malgré quelques observations de M. Peytral, est prononcé par 186 voix contre 86. Le Sénat décide donc qu'il passera à une seconde délibération, laquelle est fixée au 12 mars.

La séance est levée.

## Au Transvaal

Le chiffre des morts de l'armée anglaise  
Les recrues

Les journaux publient le résumé de la liste des morts dans l'armée anglaise depuis le début de la guerre jusqu'à la fin de février.

Il y a eu 20,902 hommes et officiers morts, dont 89 officiers et 4,900 hommes tués sur le champ de bataille, 173 officiers et 1,700 hommes qui ont succombé à leurs blessures ; 304 officiers et 12,030 hommes morts de maladie.

En outre 5 officiers et 97 hommes morts en captivité, 23 officiers et 600 hommes tués par accident, 7 officiers et 470 hommes morts après leur retour en Angleterre.

## INFORMATIONS

Les réformes électorales

La commission du suffrage universel a terminé jeudi l'examen des diverses questions qui lui étaient soumises : limitation de l'affichage, répression de la corruption électorale, remaniement d'un certain nombre de circonscriptions, scrutin de liste, etc.

On sait que, dans l'une de ses précédentes séances, la commission s'était prononcée en faveur du rétablissement du scrutin de liste. M. Ruau lui a donné lecture de son rapport et elle l'a approuvé.

Elle a également approuvé le rapport de M. Levrard sur la réglementation de l'affichage et celui de M. Bienvenu Martin concluant à l'adoption des dispositions proposées par M. Waldeck-Rousseau en vue de la corruption électorale.

Enfin M. Klotz a donné lecture de son rapport sur le projet du gouvernement modifiant un certain nombre de circonscriptions électorales.

M. Klotz conclut à l'adoption de toutes les modifications demandées par le gouvernement à l'exception de celles concernant les départements de la Loire-Inférieure et de la Sarthe.

M. Klotz conclut également à l'adoption du projet de résolution déposé par M. Viviani et ayant pour objet de décider que c'est à la Chambre seule qu'il appartient de se prononcer sur l'éligibilité ou l'inéligibilité des candidats.

La commission a ratifié le rapport de M. Klotz.

Ces divers rapports vont être déposés sur le bureau de la Chambre et la commission, d'accord avec le gouvernement, demandera qu'ils soient discutés aussitôt après le vote du budget.



En ce qui concerne le projet sur la corruption électorale, la commission a tranché une question qui était restée en suspens à la séance précédente. Elle a décidé qu'en cas de poursuite pour corruption contre le député invalidé, le délai de convocation des électeurs de la circonscription dont les opérations ont été annulées, serait suspendu jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la poursuite.

**Les victimes des événements de Chine**

La commission chargée de fixer les indemnités allouées aux victimes des événements de Chine a tenu sa première séance au ministère des finances, sous la présidence de M. Caillaux. Après une allocution du ministre des finances, la commission a procédé à l'installation de son bureau. Elle a élu pour président M. Magnin, sénateur, et pour vice-présidents MM. Georges Cocheru, député, et Héroult président de Chambre à la Cour des comptes. Elle a, en outre, décidé de s'adjoindre de nombreux rapporteurs, qui seront ultérieurement désignés. La commission a ensuite délibéré sur un certain nombre de questions se rattachant à l'ordre et aux formes dans lesquelles il devra être procédé à l'examen et au jugement des réclamations qui lui seront soumises.

**L'engagement Décennal**

Par décret en date du 26 février dernier, les articles 7 à 11 du règlement d'administration publique du 23 novembre 1889 pour l'exécution de l'article 23 de la loi dans le recrutement de l'armée, en ce qui concerne l'engagement décennal, sont complétés par les dispositions suivantes :

« L'engagement décennal donnant droit à la dispense au titre du département du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, est reçu par le ministre du commerce.

« Les jeunes gens qui se proposent de contracter l'engagement décennal doivent occuper, en vertu de nomination régulière, l'un des emplois ou fonctions ci-après : directeur, professeur, maître adjoint, surveillant, répétiteur ou élève-maître dans les écoles publiques relevant du ministère du commerce ou des sections normales préparatoires au professorat industriel ou commercial. »

**Le Canal Interocéanique**

Les derniers courriers d'Amérique disent l'intérêt très vif qu'a excité l'apparition d'un troisième projet de canal interocéanique mis en concurrence avec les tracés par le Nicaragua et par Panama. Le canal par le Darien, désigné sous le nom de « Mandigo Route », offrirait le trajet le plus court, entraînerait la dépense la plus faible, assurent ses partisans, serait construit sur le roc et non dans la boue et le sable, offrirait les avantages d'une traction électrique aux vaisseaux non pourvus d'un moteur. Le sénateur Scott, de la Virginie, un membre de la majorité « républicaine », a présenté à la Chambre haute une motion demandant que les études faites par les ingénieurs officiels, et qui ont déjà coûté près d'un quart de la somme nécessaire pour l'exécution d'un canal, fussent étendues au nouveau projet. C'est, a-t-il dit, le seul canal possible. Il est patronné par une Société des plus sérieuses, qui ne demanderait à l'Etat que la garantie de ses obligations.

A tout les avantages que nous venons d'indiquer on ajoute celui-ci, dont on fait grand état : un canal situé dans une région salubre, au lieu du climat meurtrier que l'on trouve ailleurs, aussi nuisible à la construction de la nouvelle voie maritime qu'à son exploitation.

**Le repos hebdomadaire**

M. Millerand ministre du commerce, a été entendu jeudi par la commission du travail sur le projet relatif au repos hebdomadaire.

Elle a décidé d'entendre, mardi prochain, les délégués de l'alimentation, des étalagistes et des marchands de chaussures.

La commission est disposée à se mettre d'accord avec le ministre du commerce sur les bases présentées par celui-ci, afin d'aboutir au vote d'une loi pour le repos hebdomadaire.

La commission a approuvé ensuite la proposition de loi, déposée par M. Raiberti, relative aux sanctions à solliciter du Conseil d'Etat, en cas de non-accord au point de vue des homologations entre le ministre des travaux publics et les compagnies de chemins de fer.

M. Rose a été chargé du rapport.

**Mission laïque française**

Un groupe d'universitaires, appartenant pour la plupart à l'enseignement primaire, viennent, sur leur propre initiative, de fonder une Mission laïque française. L'œuvre a pour but de fournir, principalement aux jeunes colonies, des maîtres primaires et un enseignement primaire absolument désintéressé de tout prosélytisme religieux. Ce n'est pas une œuvre de combat : son champ est plus vaste encore que toutes les bonnes volontés unies ne peuvent être nombreuses :

Pour viser au plus urgent et au plus pratique, dit la circulaire que nous recevons, la Mission laïque française se préoccupera avant tout d'assurer le meilleur recrutement possible des instituteurs officiels des colonies et de les préparer à leur tâche. A cet effet, une école normale d'enseignement colonial — l'école Jules Ferry — sera créée à Paris. Dans cette école, les instituteurs et les institutrices désireux d'enseigner aux colonies pourront terminer leur éducation pédagogique et étudier la langue, les institutions et la situation économique des pays auxquels ils désirent être affectés.

Dès que ses ressources le lui permettront, la société fondera dans les colonies françaises où l'enseignement laïque est insuffisamment représenté des écoles relevant d'elle. Elle s'efforcera de créer à l'étranger des institutions du même genre.

Loin de poursuivre la transformation immédiate des indigènes et de les « déraciner » en quelque sorte, elle respectera leurs institutions, leur religion et leurs mœurs, dans ce qui ne heurte pas les principes de la morale naturelle.

Le comité d'initiative sollicite les adhésions. Parmi les membres de ce comité, nous relevons les noms suivants ; M. Foncin, inspecteur général de l'instruction publique ; M. Deschamps, chef du service de l'enseignement à Madagascar ; M. Devinat, directeur de l'école normale primaire de la Seine ; M. Boitel, directeur de l'école Turgot. Le Directeur de l'enseignement primaire en France a accepté la présidence d'honneur de l'œuvre.

**Soupes rapides**

Le ministre de la guerre vient d'ordonner l'essai, par un certain nombre de compagnies de chaque corps d'armée, de soupes rapides dont il serait fait usage en campagne, dans le cas où les distributions régulières, de pain et de viande viendraient à manquer.

**CHRONIQUE LOCALE**

**La Situation électorale dans l'arrondissement de Cahors**

**LA « CONFÉRENCE » ANNONCÉE**

M. Pagès-Lechesne nous demande une rectification au sujet de l'article qui a paru dans notre numéro de jeudi.

Dans cet article qui avait trait à la conférence que M. Pagès-Lechesne se propose de donner sur le programme du parti radical, nous nous demandions s'il était possible que le comité exécutif radical de Paris, ainsi que M. Pagès-Lechesne l'affirme, eût donné mandat à ce dernier de développer le programme du parti à Cahors.

Nous nous permettons d'en douter.

M. Pagès-Lechesne ne nous le permet pas. Il nous a fait communiquer la dépêche suivante que lui a adressée le secrétaire du comité exécutif de Paris, M. Chadenier.

Paris 5 mars, 5 h. 55.

Pouvez développer programme du parti radical et radical socialiste à titre confédéré, comité exécutif.

CHADENIER.

Ainsi donc, il est bien entendu que M. Pagès-Lechesne a reçu du secrétaire du comité exécutif radical de Paris mandat officiel de développer à Cahors le programme du parti, et dès lors il semblerait que nous devrions nous en tenir là et nous dispenser de tout commentaire.

Ce n'est pas notre avis.

La note que les journaux ont publiée, note annonçant la conférence de M. Pagès-Lechesne est habilement rédigée et permet de laisser supposer que MM. Brisson, Bourgeois, Pelletan avaient donné l'investiture au conseiller général de Luzech de conférencier officiel devant les électeurs cadurciens.

On pouvait facilement faire la confusion.

Or cette note et la dépêche de M. Chadenier diffèrent... légèrement, en ce sens que M. Chadenier répond simplement et favorablement à une « demande faite par M. Pa-

gès-Lechesne au comité exécutif radical de Paris, de parler à Cahors sur le PROGRAMME RADICAL.

C'est ce que confirme M. Vival dans une lettre à un de ses amis : « M. Pagès-Lechesne a demandé à faire une conférence sur la politique du parti radical. On l'y a autorisé vu qu'aucun autre conférencier ne s'était présenté. »

Il y a, on le voit, une nuance qu'il était de notre devoir de signaler, pour éviter à nos lecteurs de faire des réflexions désagréables sur le comité dont MM. Brisson, Bourgeois, Pelletan sont les présidents.

M. Pagès-Lechesne a demandé une autorisation qu'on lui a accordée, mais le comité exécutif radical n'a pas officiellement choisi M. Pagès-Lechesne comme conférencier du parti.

La confusion est donc dissipée. M. Pagès-Lechesne développera le programme du parti radical, ce que tout citoyen, républicain ou réactionnaire a le droit de faire, si tel est son bon plaisir.

Ceci dit, nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous approuvons entièrement le programme que M. Pagès-Lechesne exposera jeudi soir au théâtre.

**Conférence**

Faute de place, nous publierons mardi le résumé de la très intéressante conférence de M. Roustan, sur *L'évolution pénale*.

**Au 7<sup>e</sup> de ligne**

Parmi les noms des sous-officiers reçus comme élèves officiers à l'école de Saint-Maixent, nous relevons les noms des sous-officiers du 7<sup>e</sup> :

- N<sup>o</sup> 22, M. Balmelle.
- N<sup>o</sup> 124, M. Gherardi.
- N<sup>o</sup> 153, M. Denat.
- N<sup>o</sup> 163, M. Moles.

**La soirée**

**DE L'UNION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE**

Jeudi soir a eu lieu, au théâtre, la charmante fête organisée par l'Union littéraire et artistique, à l'occasion du centenaire de Victor Hugo.

Nous ne doutions pas de l'excellente et parfaite organisation de cette soirée, mais nous ne pensions pas qu'une société à peine naissante pût obtenir un aussi brillant résultat.

Combien grande était notre erreur !....

Des invitations très nombreuses, — trop nombreuses peut-être en raison du nombre de places dont on disposait — avaient été lancées et dès 7 heures du soir une foule compacte se pressait devant le théâtre ; dès que les portes furent ouvertes la salle fut envahie et remplie en un clin d'œil. A 7 heures 1/2 il n'y avait plus la moindre place disponible pour ceux qui n'avaient pas eu la précaution d'en retenir une.

N'importe, la foule entrait toujours, emplissant les couloirs, s'empilait dans les moindres coins et recoins de la salle au point que beaucoup de spectateurs des loges de côté ne pouvaient apercevoir la moindre parcelle de la scène !

Mais voici qu'on a frappé les 3 coups, cessons d'examiner la salle pour reporter toute notre attention sur le spectacle qui nous est offert et qui va nous révéler la présence de véritables artistes dans les rangs de la Société littéraire et artistique de Cahors.

C'est d'abord l'Avenir Cadurcien, qui prête son gracieux concours à cette fête et qui ouvre la soirée par un brillant allegro. Cette société exécutera encore tout à l'heure aux applaudissements de la salle : *Fête Watteau* et *La Bohémienne*.

M. J.-B. Rouquet, président, dans un à-propos fort gentiment tourné, explique au public le but de la Société, remercie les cadurciens d'avoir répondu en aussi grand nombre aux invitations lancées et ne doute pas des ovations qui attendent les jeunes artistes amateurs !...

Et le véritable concert commence.

Nous serons bref dans notre énumération, nous ne pouvons cependant éviter de détailler tout ce programme... et il est long !!!

MM. Péliissié et Holzer interprètent excellemment une scène de *Ruy Blas* et la salle témoigne sa satisfaction par des applaudissements répétés lorsque le rideau tombe.

M. Hérel chante très gentiment *Maître Pathelin* et la *Berceuse de Jocelyn*.

Le piano est bien tenu par un sergent

du 7<sup>me</sup>, M. Pidoux, mais si le piano eût été accordé, c'eût été... mieux encore !

M. Mazières se fait vivement applaudir dans *Presqu'une fable*.

M. Grelier est un auvergnat très réussi ; il a fait tordre la salle avec son abracadabrante *Méprise de Louspillat*. Peut-être eût-il mieux fait cependant de rester sur son premier succès !

On a entendu avec plaisir une jolie romance et les couplets de la paresse de *Rip-rip*, dits avec beaucoup de sentiment par M. Vialard.

M. Sahuc, que nous retrouverons tout à l'heure, a récité d'émouvante façon *Pour les Pauvres*, de Victor Hugo.

M. Labedan a chanté : *Le chou qui m'a vu naître* et la *Basoche*. La salle a fait à l'excellent chanteur l'accueil que vous savez.

M. Péliissié, déjà applaudi dans une scène de *Ruy-Blas* a déclamé avec talent : *Un monsieur qui va dans le monde* ; le même et M. Laurié ont captivé la salle dans une scène tragique de *Severo Torelli*.

M. Laurié avait déjà, lui aussi, soulevé des tonnerres d'applaudissements par l'interprétation excellente d'une scène des *Femmes Savantes*, avec MM. Quercy et L. Monsou, deux savantes fort.. gentilles, ma foi !!!

MM. Mazard et Belot ont dit avec expression deux poésies de MM. de Surgés et G. Nicolai.

M. Linsac a obtenu un succès monstre avec *Derrière la musique militaire*. Après chaque couplet le public lui faisait une ovation et reprenait en chœur le refrain.

Enfin M. Tubert, un soldat très gai, nous a chanté *C'est triste*, chanson pas triste du tout, je vous assure. Acclamé et bissé, M. Tubert a dû s'exécuter et y aller d'une... petite aventure militaire, son succès a été énorme.

Une place avait été faite dans le programme aux exercices sportifs.

Un assaut d'armes entre M. Molière, sergent au 7<sup>e</sup> et M. P. Nicolai a été applaudi. Le salut a été bon, pour l'assaut ça manquait un peu d'allonge et il n'est ni réglementaire, ni prudent surtout, de faire assaut avec un simple gilet en laine. Un fleuret peut casser et les suites d'un accident dans ce cas peuvent être terribles.

Quoi qu'il en soit cet assaut a été une heureuse addition au programme déjà si long.

Les jeux icariens — qui ne sont pas des Jeux à la portée de tout le monde ! — par M. J. Rouquet et Couderc, ont été appréciés du public qui a témoigné sa satisfaction par des bravos répétés.

Reste la 3<sup>e</sup> partie du programme : *Le gendarme est sans pitié*, comédie de Courteline dont l'interprétation a été de tous points excellente.

M. Mazard est un substitut accompli, M. Belot un gendarme rigide très réussi et dont auquel le costume est très adéquat ! M. Sahuc est un provincial baron très nature !...

Le succès des trois a été considérable.

Enfin, pour terminer devant un buste de Victor Hugo, — de M. Tubert nous a-t-on dit, — et entouré de tous les sociétaires, M. Rouquet a dit avec chaleur et conviction une poésie de sa composition.

On a applaudi une dernière fois et la foule s'est retirée très visiblement satisfaite de cette excellente soirée.

Après la deuxième partie une quête assez fructueuse a été faite au profit des pauvres.

Nous recevons la note suivante :

La société « L'Union Littéraire et Artistique de Cahors » ayant appris qu'un certain nombre de personnes invitées au concert du 6 courant, n'avaient pas reçu les cartes qui leur étaient destinées, tient à indiquer que ce regrettable incident n'est dû qu'au grand nombre d'invitations qui avaient été faites. C'est donc par mégarde, que quelques cartes n'ont pu parvenir à leur adresse.

La Société se propose, du reste, vu le bon accueil que lui a réservé le public Cadurcien et en présence du grand nombre de personnes qui n'ont pu trouver place au théâtre, de donner prochainement, une nouvelle audition du programme de sa soirée amicale et récréative.

**Conseil de révision**

Les opérations du conseil de révision ont eu lieu ce matin et ce soir dans une des salles de la mairie sous la présidence de M.



Véillon, secrétaire général de la Préfecture du Lot.

Cour d'assises

La 1<sup>re</sup> session de la cour d'assises du Lot s'ouvrira à Cahors lundi 10 mars à 11 heures du matin.

Une seule affaire est inscrite au rôle. Il s'agit de l'assassinat commis en décembre dernier par le nommé Cancros, de Mayrinhac-le-Francais.

Dotation de la jeunesse de France

Les membres de la Dotation de la jeunesse de France, sont priés de se présenter le dimanche 9 courant de 10 à midi dans une des salles de la mairie pour le paiement des cotisations.

Veloce-sport Cadurcien

Les membres du V. S. C. sont priés d'assister à l'assemblée générale de la société, qui aura lieu le vendredi 7 mars à 8 heures 1/2 au siège du Club.

Ordre du jour

Compte-rendu du bal.

Questions diverses.

Linck à Cahors

Les personnes désireuses de passer une bonne soirée pourront assister, sous peu, dans un des principaux établissements de Cahors, à un spectacle peu banal et vraiment curieux qui sera offert par le célèbre fantaisiste LINCK, de l'Olympia de Paris et du Cirque d'Hiver. Les affiches donneront les détails et la date de ce gala artistique qui attirera sûrement beaucoup de monde.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÈS FÉNELON Pour les trois dernières représentations

Samedi 8 Mars 1902

Moitié prix à toutes les places

Victor l'enfant de la Forêt, drame en 4 actes.  
Un genre tombé du ciel, vaudeville en 1 acte.

Dimanche 9, à 2 heures 1/2

Matinée populaire à prix réduits

L'enfant prodigue, drame en 4 actes.  
Premier prix de Rome, vaudeville en 1 acte.

Le soir à 8 h. à prix ordinaires et pour les adieux.

Le Fratricide, ou l'Idiot de la chambre rouge, drame en 3 actes.  
Trois et un font un, pochade en 1 acte.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 8 mars 1902

Naissances

Magot, Gaston-Auguste, rue du Portail-des-Augustins.

D'Arnaudy, Marius-Aristide-Ismée Paul-Marie-Louis, impasse d'Avvergne, 8.

Décès

Fourastier, Jean-Claude-César, 2 ans, impasse d'Avvergne.

Costes, Marie veuve Réal, 66 ans, couturière, rue Labarre, 48.

Chapou, Jean-Paul, cloutier, 63 ans, à l'hospice.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 6 ET 9 MARS

La lune de miel (Allegro) Rosey.  
La Poupée de Nuremberg (Ouverture) Adam.  
L'Estudiantina (Valse) Lacôme.  
François les bas bleus (Fantaisie) Bernicat.  
Marche Russe Ganne

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris que nous publions aux annonces.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — Foire. — Les bœufs se vendaient aux cours ordinaires.

Les bœufs, de 400 à 500 fr. la paire.  
Moutons ou brebis, de 0,70 à 0,75 le kilo.

Dindons, de 11 à 12 fr. la paire.  
Poules, de 4 à 5 fr. id.

Poulets, de 3 à 3,50 id.  
Œufs, 0,60 la douzaine

Blé, de 13 à 14 fr. les 4/5  
Maïs, de 9,50 à 10 fr. les 4/5

Pommes de terre, de 5 à 7 fr. les 4/5  
Haricots, de 5 à 5,25 le 1/5

Corneaux, de 4 à 5 fr. le 1/5

CAZALS. — Gendarmerie. — Par décision de M. le colonel de gendarmerie M. Canal gendarme à cheval de la brigade de Cazals, passe en la même qualité à Souillac; il est remplacé par M. Souques gendarme à Puy-L'Évêque.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Conseil de guerre. — Peret Léon, né en 1880, à Figeac, a été incorporé au 23<sup>e</sup> régiment d'artillerie, le 19 novembre 1901. Ce jeune soldat devait partir en permission le 7 février, et n'ayant pas un rouge liard en poche, il s'appropriait le porte-monnaie de son camarade de lit; ce dernier, s'étant aperçu de la soustraction avertit le brigadier de la chambrée.

On chercha l'auteur du larcin, tous les hommes présents furent fouillés, et le canonnier Peret fut trouvé en possession de la somme dérobée (6 fr 30). L'accusé est un garçon intelligent, possédant de bonnes notes; il montre un grand repentir de la faute commise. Son casier est vierge de toute condamnation. Aussi, le conseil le fait bénéficier de la minorité de faveur. En conséquence, Léon Jean Peret est acquitté.

Défenseur, M<sup>e</sup> Lafforgue.

Arrondissement de Gourdon

L'ÉLECTION DE GOURDON

Comité républicain radical

Nous approchons de la date fixée pour la réunion du Congrès qui doit, dans l'arrondissement de Gourdon, élucider une situation politique trop obscure et, par suite, trop dangereuse à la veille des élections législatives.

L'utilité de ce Congrès ne saurait être contestée, en raison des compétitions nombreuses qui surgissent et surtout des dissensions locales qui pourraient constituer, pour le parti républicain, un élément redoutable de discorde et de défaite.

Pour parer à ce danger — et d'accord avec l'honorable M. Cocula, sénateur du Lot, — nous avons soumis un projet d'organisation du Congrès à ceux qui, dans les divers cantons de l'arrondissement, sont considérés comme les représentants indiscutés de la politique radicale.

Nous prions instamment les chefs du parti à qui nous nous sommes adressés, et dont quelques-uns seulement nous ont donné leur réponse, de nous faire connaître, le plus tôt possible, leur opinion à cet égard.

Le président du Comité :

Jean FLEURET.

Pont de Pinsac

Aujourd'hui 8 mars à 3 heures du soir, a eu lieu à la Préfecture l'adjudication des travaux de construction d'un tablier métallique pour le pont de Pinsac sur la Dordogne.

Montant des travaux 161,800 fr. y compris 3,450 fr. 60 de sommes à valoir.

Ces travaux ont été adjugés à la Société Anonyme des Ateliers de Montreuil moyennant un rabais de 17 0/0

FLOIRAC. — Accident. — Le 3 au soir le nommé D..., veilleur au passage à niveau de Floirac, a été victime d'un accident qui aurait pu avoir des suites fâcheuses.

Il était occupé à ramasser du charbon pour garnir son poêle, quant des gamins s'amusant à faire rouler la barrière, la firent dérailler si malheureusement qu'elle lui tomba sur le dos, lui faisant des contusions qui, d'après le Docteur appelé à la hâte, nécessiteront un repos absolu de quelques jours.

Chez nos voisins

FUMEL. — Foire. — Bœufs, cours ordinaires.

Bœufs, de 450 à 500 fr.  
Veaux, de 0,80 à 0,90 le kilo.

Moutons gras, 0,75 le kilo; autres, de 15 à 30 fr. l'un.

Jeunes porcs en hausse.  
Volaille : poules, de 0,55 à 0,65 la livre.  
Poulets, de 3 à 3,50 la paire.  
Lapins, de 0,25 à 0,30 la livre.  
Œufs, 0,70 la douzaine.  
Blé, de 17 à 18 fr. l'hectolitre  
id.  
Maïs, de 12 à 12,50 id.  
Haricots, de 5 à 5,25 id.

BULLETIN FINANCIER

Bien que les affaires n'aient pas eu toute l'activité désirable, le marché n'en est pas moins très satisfaisant.

La tenue des cours est très ferme notamment sur les rentes et les valeurs françaises.

Le 3 0/0 clôture à 101,45, le 3 1/2 0/0 à 102,10.

Le Crédit Foncier est en hausse à 741; le Comptoir National d'Escompte à 580; le Crédit Lyonnais a traité à 1040 et la Société Générale à 610.

La Cie française des mines d'or s'avance à 118.

Les Chemins français sont peu actifs.  
Le Suez a passé de 3952 à 3960.

La Dynamite Centrale se traite à 755  
Les Etablissements Orosdi-Back font 200.

Nous retrouvons l'Extérieure à 77,35; l'Italien à 100,30; le Portugais à 28,87; le Russe 3 0/0 1891 à 85,30.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée est demandé à 68,50.

Le Turc D cote 26,65 et la Banque Ottomane à 564.

Parmi les valeurs des Mines d'or, la Jahan-nesburg Consolidated Investment reprend à 95 fr.

Au comptant. — Les obligations des Chemins de fer Economiques sont demandées à 441 et 442.

Grande Chapellerie en tous genres

AGRANDISSEMENT

ET

Installation Nouvelle de l'ancienne Maison

Rosignol



OUVERTURE

DU

MAGASIN

Le 15 MARS 1902

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
7 Vend.	+ 15	+ 6	759.5	Couv.
8 Sam.	+ 14	+ 7	763.5	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau

D<sup>r</sup> HERBEAU.

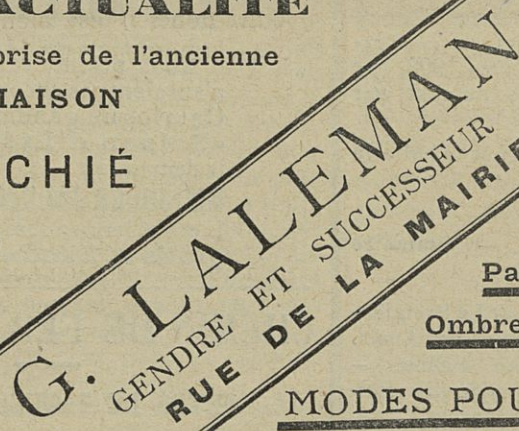
CHAPELLERIE DE LUXE

à l'ACTUALITÉ

Reprise de l'ancienne

MAISON

ALCHIÉ



Cannes

Parapluies

Ombrelles

MODES POUR DAMES

OUVERTURE DU MAGASIN LE 10 MARS 1902

INSTALLATION NOUVELLE

A PARTIR DU 1<sup>er</sup> AVRIL

CHAPELLERIE NOUVELLE  
Attenant le Magasin de Madame BÉDUÉ  
PARAPLUIES et OMBRELLES

A. BÉDUÉ, FILS

CAHORS, 2, rue de la Liberté, CAHORS

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX POUR HOMMES ET ENFANTS

OUVERTURE LE 15 MARS 1902

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de famille à prix réduits à l'occasion des Vacances de Pâques

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre l'Administration Supérieure la proposition d'émettre du samedi, veille des Rameaux, (22 Mars), au lundi de Pâques (31 Mars) inclus, de toute station de son réseau pour toute station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes aux conditions suivantes :

Réductions de 50 % sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtiendra en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour du départ.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay) et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations de réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.



LE PAYS  
DES  
**CHIMÈRES**

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS  
PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

X  
San-Francisco

A ce moment même un grand bruit se fit entendre. Les passagers du *Jonas* se plaignaient avec raison qu'on n'enlevât point leurs bagages, et l'on venait de leur apprendre que ni le directeur ni les agents de la Compagnie n'étaient arrivés à San-Francisco. Le *Jonas* était le second navire de cette Compagnie qui était déjà parvenu dans le port et, selon toute probabilité, le vaisseau à bord duquel se trouvaient les directeurs et les agents avaient, disait-on, été retenus en mer par des vents contraires. Probablement il entrerait dans la baie le lendemain.

Ce qu'il y avait de plus poignant, c'est que personne n'avait la moindre connaissance de cette compagnie *La Californie*.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Ceux avec qui causaient leurs passagers leur conseillèrent de mettre en action le proverbe américain : Aide-toi toi-même.

La nuit approchait : il fallait chercher un abri pour ne point coucher à la belle étoile.

Deux hommes se présentèrent pour porter la malle de Victor, qui était assez volumineuse. Tous deux avaient mis la main dessus et l'un poussait l'autre, en échangeant des mots assez peu courtois. Le premier tira son couteau et menaça son confrère de le pourfendre, mais ce dernier lui arracha son arme des mains, la jeta au loin et lui asséna un coup de poing si violent que le sang jaillit hors du nez et de la bouche. Le revolver en main, il cria à son adversaire compétiteur que, s'il approchait, il lui ferait sauter la cervelle.

— Ce sont là des frères ennemis, murmura Donatus à part lui.

— Peuh ! ce drôle-là m'ennuie, répliqua le commissionnaire au revolver, qui était un Français, tout en jetant la malle sur ses épaules, il me forcera un de ces quatre matins à lui loger une balle dans la tête. Où voulez-vous vous rendre, Messieurs.

— Juste ciel ! où donc est ma malle ! s'écria tout à coup Jean Creps. Elle était là, il n'y a pas deux secondes.

— Monsieur ! vous êtes flamand ? demanda le commissionnaire. Comme cela se trouve, moi je suis de Bruxelles.

— Que m'importe ! ma malle ! ma malle ! où donc est-elle ? répéta Creps.

— On doit vous l'avoir volée, compatriote répliqua le Bruxellois.

— Qu'y a-t-il à faire pour la retrouver ?

— Rien, Monsieur, elle est perdue à tout jamais, croyez-moi.

— Rendez-vous chez le bourgmestre, allez à la police, conseilla Donatus Kuik.

— Il n'y a pas de police à San Francisco, fit le citoyen belge. Chacun ici fait ce que bon lui semble : tant pis pour ceux qui ne sont pas les plus forts et les plus adroits.

— Dans ce cas, si cet homme de tout à l'heure vous avait endommagé la peau avec son couteau, vous n'auriez pas pu vous faire rendre justice ?

— En aucune façon. La justice aurait fort à faire, si elle voulait s'occuper de ces débats incessants. Au moindre mot qui ne leur convient pas les meilleurs amis se battent entre eux. La soif de l'or rend les cœurs sans merci ni pitié. Moi qui vous parle j'étais doux et bon quand je suis venu ici. Mais après avoir travaillé aux mines pendant plusieurs mois, j'ai appris qu'un agneau qui est au milieu des loups doit devenir loup lui-même. Lorsque j'étais en Belgique je n'aurais pas voulu tuer un lapin, mais, aujourd'hui, je me sens porté à massacrer dix hommes à coup de revolver, si le cas m'y force, et je n'en serais pas plus ému que quand j'écrase les moustiques qui en veulent à mon épiderme.

Victor et Donatus tremblaient en entendant parler de la sorte, pendant que Jean Creps errait dans les environs à la recherche de sa malle disparue.

— Vous vous donnez un mal inutile, camarade, lui dit le Bruxellois. Elle est volée, et

bien volée. Mais, croyez-moi, revenez ici et partons, car je perds mon temps et vous auriez à me payer double somme pour cela. J'ai encore à gagner quatre dollars d'ici à ce soir.

— Ainsi dites-vous, la justice n'est pas rendue dans ce pays-ci ?

— J'entends par là que personne ne s'occupe des batteries et des meurtres, mais si, par hasard, on surprend un voleur sur le fait, ceux qui sont présents, — vous ou moi, par exemple — nous le pendons à l'arbre le plus proche, sans jugement et sans autre forme de procès. On appelle cela la loi de Lynch. Oh ! vous aurez d'ici à peu de temps un exemple de ce genre de justice. De grâce ! marchons un peu plus vite, Messieurs, et prenez garde à la boue qui remplit les rues de San-Francisco.

— Il est donc vrai que je ne pourrai pas retrouver ma malle, ajouta Jean en soupirant. Par bonheur j'avais gardé mon argent et mes billets de banque dans la poche de mon habit.

— C'est bien ! mais ne parlez pas trop haut au sujet de votre monnaie, camarade, c'est un avis prudent que je vous donne, croyez-moi.

— Pourquoi cela ?

— Je m'explique. Si, moi qui vous parle, je songeais à vous ravir votre petit pécule, rien ne m'empêcherait de vous fourrer mon couteau en pleine poitrine et de m'en emparer.

— Allons donc ! c'est impossible ! s'écrièrent les trois nouveaux débarqués, à la fois.

(A suivre.)



DÉPÔT : Pharmacie FOURNIÉ,  
Place du Marché à Cahors.

**MARCHÉS**

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1518	1388	0.78 à 1.40
Vaches.	667	557	0.74 à 1.36
Taureaux.	151	134	0.74 à 1.44
Veaux.	1321	1091	1.30 à 2.10
Moutons.	17046	14000	1.38 à 2.04
Porcs.	4728	4728	1.02 à 1.42

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	157	147	60 à 72
Vaches.	27	13	40 à 55
Moutons.	900	566	75 à 90
Porcs.	1356	1341	48 à 53

**Bibliographie**

LA NATURE. Revue des sciences, illustrées, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1502 du 8 Mars 1902.

Traitement de l'intoxication oxycarbonée, par Nestor Gréhan. — La résistance de l'air et la loi de Duchemin, par le Commandant Y. — La maternité chez les Actinies, par le Dr L. Laloy. — Les omnibus électriques à trolley, par D. Bellet. — Le télégraphe sans fil Slaby-Arco, par E. G. — Les forces motrices du Rhône, par R. de la Brosse. — Le sommet du Mont-Blanc, par J. de Corelle. — La construction des angles sans rapporteur, par P. de M. — Perméabilité des murs, par J.-F. Gall. — Les locomotives de banlieue au chemin de fer du Nord, par Francis Dujardin. — Nécrologie. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 3 mars 1902, par Ch. de Villedeuil. — Le dressage du chat, par P. Méguin.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 152<sup>e</sup> livraison (8 mars 1902).

Fille de Rois, par Pierre Maël. — La Première sortie de M. Short en automobile, par Fr. Ancis. — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne. — L'Ouragan, par A. Melandri. — Singulier Prisonnier. — Les Chiens de guerre dans le Passé, le Présent, et l'Avenir, par le Colonel Picard.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain 79, Paris, 6<sup>e</sup>.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

MAISON

**LOUBEYRE**

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS**

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

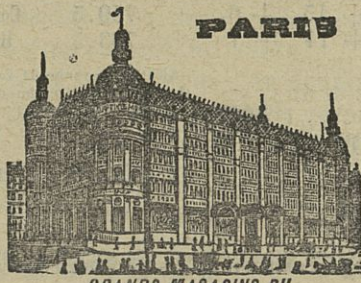
Monsieur le Directeur

du **Monde Moderne**

5, rue Saint-Benoît, Paris

Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer pour être mis à même d'apprécier et de comparer cette Revue de premier ordre. — 91



**Printemps**

NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & C<sup>ie</sup>, Paris  
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**FÊTES DE PAQUES A MADRID**

COURONNEMENT DU ROI ALPHONSE XIII

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, et du Couronnement du Roi Alphonse XIII, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 10 Mars au 15 Mai inclus, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours,

Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaya ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 31 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express », à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

**Semaine Sainte à Séville**

Foire de Séville

COURONNEMENT DU ROI ALPHONSE XIII

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 24 au 29 Mars, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, et du Couronnement du Roi Alphonse XIII, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 10 Mars au 16 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 31 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

**Voyages dans les Pyrénées**

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

**3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

**Voyage circulaire en Bretagne**  
A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1<sup>re</sup> classe et de 50 francs en 2<sup>e</sup> classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Saveenay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

**Billets d'aller et retour de famille**

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

**LE JOURNAL DU LOT**

**EST EN VENTE à Cahors**

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M<sup>me</sup> LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.